

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 258

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 44

I. – À l’alinéa 45, avant la référence :

« au 4° »,

insérer la référence :

« au 3°, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence de la référence :

« 4° »

la référence :

« 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.